

Monsieur le député,

La gravité de la crise énergétique en France n'autorise à céder ni à la précipitation, ni aux tergiversations, ni aux polémiques stériles. La précipitation serait d'engager des décisions sans prendre le temps de rechercher les causes de la crise et les solutions pour en sortir. Tergiverser serait d'attendre encore davantage pour élaborer un plan d'ensemble énergie-climat fondé sur des données objectives et des prévisions réalistes. Polémiquer serait de stigmatiser des responsables plutôt que de se mettre au travail pour engager concrètement des décisions urgentes. Le temps presse ; il en va de notre indépendance et de l'avenir économique et social de la France.

Il est urgent d'élaborer un plan énergie-climat cohérent, robuste, sans préjugés idéologiques, inscrit dans le temps long des systèmes électriques industriels : les données permettant d'analyser les causes de la crise sont disponibles. Notre empreinte climatique est quasi stable depuis 2005, ainsi que notre consommation finale d'énergie depuis 2011 (hors COVID) : c'est dire l'extrême difficulté de la tâche ! C'est une question de volonté politique dont le Parlement, dans sa diversité d'opinions, peut décider sans délai, démocratiquement, en lien avec l'exécutif.

Au-delà des aspects économiques résultant d'un dysfonctionnement du marché européen de l'électricité qui exige une réforme en profondeur à très court terme, le point le plus préoccupant de la crise amorcée en 2021 est le risque de ne plus être en mesure de répondre à la demande d'électricité. La fourniture d'électricité est un service public essentiel pour nos concitoyens et notre économie : les conséquences de délestages répétés ou d'un blackout seraient considérables. En France, cette situation est due à une sous-estimation des prévisions de consommation, sous la pression politique et idéologique d'adeptes de la décroissance, certains groupes militants bénéficiant de relations privilégiées au sein de nos administrations et institutions. Cette volonté de réduire les besoins bien au-delà des limites socialement supportables et économiquement acceptables a fait « oublier » l'obligation première du service public : disposer d'un outil de production à même de répondre à tout moment à la demande. En l'absence de solution de stockage de masse de l'électricité, une saine gouvernance aurait exigé une planification à long terme des moyens de production pilotables nécessaires.

Que s'est-il passé ? Il y a 10 ans la France disposait d'une capacité de production mobilisable de 100 GWe, hors énergies renouvelables intermittentes (ENRi). Elle ne dispose plus aujourd'hui que de 87 GWe, insuffisante pour répondre aux demandes de pointe, alors que la consommation d'électricité est appelée à augmenter. La réduction des moyens nécessaires à la satisfaction de la demande témoigne d'un déficit d'installations nouvelles de production pilotables, dans lesquelles les distributeurs alternatifs auraient dû investir.

L'idée apparemment séduisante de substituer aux énergies pilotables des ENRi, a conduit à sous-évaluer gravement les conséquences de l'intermittence de leur production. Nous avons développé 32 GWe d'ENRi tout en fermant définitivement près de 13 GWe de puissance pilotable, fossile et nucléaire. Or, la production des ENRi, très variable, dépend de la météo et de l'ensoleillement et peut fréquemment être quasi nulle. Hors hydraulique, les techniques de stockage de masse de l'électricité nécessaires pour pallier l'intermittence, sont encore lointaines, voire hypothétiques.

Le risque de déséquilibre production/consommation est aggravé par la faible disponibilité transitoire du parc nucléaire, conséquence de la pandémie, des travaux du grand carénage pourtant programmés, et d'un incident générique qui affecte temporairement onze réacteurs. Tous les Présidents de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) avaient cependant, depuis 2007, recommandé de conserver une marge de sécurité de production pilotable, pour faire face à ce type

d'aléa, sans être entendus, ni par RTE, responsable de l'équilibre du réseau et chargé d'apporter au gouvernement les informations nécessaires pour sa politique énergétique, ni par la CRE, chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'énergie, ni par les services du Ministère de la transition énergétique.

Notre problème principal est donc un manque de capacités de production décarbonées pilotables, essentiellement hydrauliques et nucléaires. Les économies d'énergie et le développement de l'éolien et du solaire ne peuvent compenser cette faiblesse. Par ailleurs, les possibilités d'importation seront limitées et très coûteuses. On ne peut donc exclure que la restauration de la résilience de notre mix électrique conduise à construire à court terme de nouvelles capacités pilotables de pointe à gaz, ou à biomasse, dans l'attente de nouvelles centrales nucléaires.

Le plan énergie-climat pour le court, moyen et long terme, doit reposer sur des données et projections établies ou validées par des expertises telles que celles des Académies des sciences ou des technologies, et sur une évaluation solide de son acceptabilité sociétale et de sa supportabilité financière. Dans l'immédiat, la priorité est de restaurer la pleine capacité de production du parc nucléaire actuel, en soutenant les équipes d'EDF qui effectuent un travail remarquable, et de créer les conditions qui permettront d'assurer son fonctionnement aussi longtemps que l'autorisera l'ASN.

La simplification des procédures et la réduction des délais administratifs préalables à la construction de nouvelles installations nucléaires s'imposent. L'empilement des procédures et des délais associés est paralysant, il est incompatible avec l'urgence.


Le plan Energie-Climat doit porter une ambition sur le long terme, couvrant non seulement les besoins de production, mais également l'ensemble de la filière nucléaire et de son cycle de vie. C'est pourquoi le plan devra confirmer au plus tôt l'engagement des 6 EPR2, préparer le lancement d'unités suivantes et des SMR annoncés à Belfort selon les nouvelles évaluations des besoins. Il nécessite d'engager les travaux des installations d'entreposage des combustibles usés (piscine de La Hague) et de stockage des déchets (CIGEO). Il doit également préparer la relance de la R&D sur la 4^{ème} génération de réacteurs, domaine dans lequel la France dispose de solides compétences, afin d'accéder à un nucléaire durable au sens onusien et de la Charte de l'environnement.

Conscient de l'importance des décisions que vous allez être conduit à prendre pour l'avenir de notre pays, PNC-France a jugé nécessaire de vous présenter cette analyse, face à la gravité et à l'urgence de la situation actuelle, alors que le Président de la République et le gouvernement soulignent le rôle essentiel du nucléaire dans notre mix électrique.

PNC-France reste à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion. Nos experts seront honorés de vous adresser des notes thématiques sur les différentes questions que soulève notre avenir énergétique, un avenir dont dépendent autant notre réindustrialisation et notre avenir économique et social que nos objectifs climatiques

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bernard Accoyer



Président PNC-France